Infos retraités-ées

Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!

Commerces chinois, vous en êtes plutôt victimes !

Shein et Tému ?Vous en êtes plutôt victimes !

Il y a des gens sont qui sont pleins de certitudes. Souvent je lis, quand j'informe sur une enseigne de vêtements qui fait faillite: "Ah c'est à cause des gens qui achètent sur Shein et Tému". Ils rejettent la faute sur leurs semblables, la servitude volontaire a encore un bel avenir. Le pire c'est que ces gens pensent être "éveillés". Et tous les restaurants qui font faillites, c'est à cause des gens qui achètent sur Shein et Tému ? Tu peux commander des plats sur Shein et Tému ? À contrario, vous voyez ouvrir partout des magasins Action, Primark, Normal, ou Noz. Si ces magasins ouvrent, c'est à cause de Shein et Tému ? Non, c'est parce qu'on est de plus en plus pauvres ! L'offre s'adapte à la demande. Il y a un appauvrissement généralisé. En 2010, tu pouvais remplir un caddie de courses pour 70€, en 2025 il en faut 200 minimum. Voilà la réalité économique. Vous n'êtes pas responsables d'acheter moins chers, vous en êtes plutôt victimes. **Augmentez salaires et pensions afin que nous puissions acheter français !!**

A ton service, l’ancien. (et toi aussi camarade actif) !!

Nécessité de réarmer donc de trouver de l’argent. Nécessité de réduire la dette donc faire des économies. L’occasion est trop belle pour les adversaires de notre système de retraite d ‘enfoncer le clou. Voyons messiers, dames est-il raisonnable de parler de retraite à 60 ans que la patrie en danger a besoin de vous. ! Soyons donc raisonnables. Soyons patriotes et renonçons à un peu de social pour augmenter les budgets militaires.
Et puisqu’on ne veut que le bien de tous, et pour sauver le régime par répartition le patronat, les financiers nous propose une bonne idée. Introduisons une dose de capitalisation pour compléter le système actuel et tout ira bien. La capitalisation, meilleure solution ?
La capitalisation, ne l’oublions pas est soumise aux soubresauts de la finance. Le travailleur a t-il la main sur la finance ? Assurément pas. Les fonds de pension placent l’argent ou bon leur semblent, et si au moment de partir en retraite le montant liquidé de la pension n’est pas à la hauteur espérée, on vous dira. « Bin, c’est la bourse qui a mal fonctionné. On n’y peut rien ».
Rajoutons que répartition ou capitalisation, on est soumis aux mêmes contraintes démographiques. On ne paye jamais sa propre retraite, ce sont les actifs qui contribuent par leurs cotisations (répartition) ou de nouveaux souscripteurs de contrats (capitalisation). A la différence que par capitalisation on nourrit la spéculation sans rien créer, alors que le travail crée de la richesse. Et puis les tenants de la capitalisation avancent-ils pour autant un âge de départ antérieur à 64 ans. Surtout pas. Ils continuent de préconiser un allongement de la durée de travail en raison d’un prétendu allongement de la durée de la vie. Mais il y a également du cynisme dans la proposition. Pour capitaliser, il faut des revenus confortables. Celui qui n’a que son salaire pour faire face à ses obligations ne pourra pas se créer un capital ou seulement peu capitaliser. Celui qui a un revenu élevé pourra sans difficulté se créer un bon matelas. Résultat, les inégalités iront croissantes. La CGT n’a de cesse d’affirmer que le financement des régimes par répartition peut et doit fonctionner. Trouver les ressources nécessaires n’est pas un vrai problème. Arrêtons les exonérations de cotisations, arrêtons les aides aux entreprises versées en pure perte et sans contrôle (près de 200 milliards quand même !), élargissement de l’assiette des cotisations (primes, intéressement, dividendes...). La CGT admet également qu’elle accepte une hausse des cotisations.
Alors ne nous laissons pas berner par les charlatans de la finances, y compris par un soi-disant sondage qui affirmerait que les salariés ne seraient pas opposés à l’introduction de la capitalisation, sans, bien entendu, leur avoir expliqué ce que serait ce régime. **La retraite par répartition est une belle conquête sociale issue du programme du Conseil National de la Résistance et bien des pays voudraient voir chez eux une telle réalisation.**

Infos retraités-ées

Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!

Un peu d'histoire : un 27 avril, ils votaient pour un conquis !!

Le 27 avril 1947, premières élections à la Sécu.!

Il y a exactement 78 ans, avait lieu une élection importante pour notre avenir et notre protection..
Ambroise Croizat ministre communiste, ouvrait la campagne des premières élections de la sécurité sociale. Le 24 avril 1947 avec une participation de 75 % des inscrits, elles étaient largement remportées par la CGT avec 59, 2 % à la sécurité sociale et 61 % aux allocations familiales. .
Il faut dire et redire que ce sont les militants CGT grâce au rapport de force de la libération(5 millions d'adhérents a la CGT), un patronat déconsidéré par sa collaboration qui ont bâti les caisses dès le printemps1946.
Et aujourd'hui c'est pour une sécu à 100% que nous devons nous mobiliser !!

En mai, fais ce qu'il te plaît ! Par une déclaration provocatrice, la Ministre du travail C.Vautrin piétine le droit du travail et crache sur le principe du 1er mai, jour férié ET chômé pour le maximum de travailleur•ses. Le 1 mai a été acquis et arraché dans le sang et les larmes des ouvriers. NON, à sa banalisation et il doit rester chômé et férié.

10 %: Abattement n’est pas déduction !!

En recherche d'économies budgétaires, le gouvernement voudrait supprimer dès l'année prochaine l'abattement fiscal de 10% dont bénéficient les retraités sur leur pension. Cette déduction automatique sur vos revenus (dans la limite toutefois de 4.399 euros) permet de baisser le montant de votre impôt.

À bien des égards, cet avantage fiscal des retraités ressemble à la déduction, de 10% dont bénéficient les actifs salariés. Mais l'un et l'autre ne doivent pas être confondus.

*D'abord, l'un est un abattement et l'autre une déduction. Même si cela se ressemble, ce n'est pas la même chose sur le plan fiscal: l'abattement est appliqué systématiquement alors que la déduction laisse le choix au contribuable. Pour les actifs, la déduction de 10% est censée couvrir les frais professionnels. Mais ils peuvent très bien choisir de déclarer leurs frais professionnels réels à la place. Ensuite, l'abattement des retraités n'a rien à voir avec de supposés frais professionnels: ils n'en ont pas. Cet abattement a été mis en place en 1978 pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'à la retraite, les revenus baissent. Mais également car les pensions de retraites étant déclarées par des tiers, en l'occurrence les caisses de retraite, elles échappent à tout risque de sous-déclaration. *Cet abattement sert donc d'une certaine manière à compenser le fait que les retraités ont moins la possibilité de dissimuler une partie de leurs revenus au fisc. Un avantage fiscal car ils ne peuvent pas frauder en somme... Mais plus globalement, il sert à alléger la charge fiscale, en particulier pour certains foyers aux ressources modestes ou moyennes. Enfin, dernière spécificité: cet abattement est limité à 4.399 euros par foyer, alors que la déduction pour les actifs peut atteindre 14.171 euros.

Les deux principales conséquences d'une suppression de l'abattement de 10% des retraités? Des retraités non imposables le deviendraient, et ceux déjà imposables paieraient encore davantage. Il est difficile de déterminer précisément le nombre de retraités et le montant exact de pension à partir duquel les retraités, privés d'abattement, deviendraient nouvellement imposables .

Mais d'après diverses sources, cela en concernerait 500.000.aujourd'hui, un retraité qui perçoit une pension de 1.542 euros (et ne perçoit pas d'autres revenus ni ne bénéficie d'autres réductions) ne paye pas d'impôt sur le revenu. Avec la suppression de l'abattement, il paierait 272 euros
Sur les quelque 17 millions de retraités, 8,4 millions sont imposables, ce qui ne veut pas dire qu’ils sont riches. Un peu moins de la moitié d'entre eux donc, une proportion assez similaire à celle de tous les Français où, sur les 40,7 millions de foyers , 18,2 millions (soit 44,7%) sont asujettis à l'impôt sur le revenu.
Exemple calcul sur un couple percevant 40.000 euros de pensions paye actuellement un impôt sur le revenu de 609 euros avec l'abattement de 10% donc. Sans, le montant qu'il devrait payer serait plus que doublé: il passerait à 1.248 euros.

• Des effets secondaires !!

D'abord, le fait d'être non-imposable donne droit à certaines prestations. Aides au logement, complémentaire santé solidaire, aides à l'adaptation (MaPrimeAdapt')... Les quelque 500.000 retraités qui deviendraient imposables risqueraient de perdre l'accès à ces dispositifs.
Aussi, la suppression de l'abattement de 10% impliquerait pour tous une hausse du revenu fiscal de référence (RFR). Or, ce dernier sert de critère pour obtenir certaines prestations sociales ou des exonérations sur d'autres impôts (locaux, taxe foncière...). Moins d’argent dans le foyer c’est aussi moins d’argent que l’on peu donner pour fiancer les études de la dernière ou aider financièrement les enfants.

• Des solutions !!

Il suffit de prendre l’Argent où il se trouve : dividendes, profits , spéculation et bénéfices ,chez bonnes personnes, ceux qui se gavent de notre misère

1. Élargir l'assiette des cotisations aux éléments de rémunération non assujettis Il s'agit d'intégrer la participation, les primes de la fonction publique et l'intéressement
2. Augmenter le taux des cotisations patronales retraites .
3. Soumettre les dividendes à cotisations
4. Égalité salariale Femmes / hommes.